



Syndicat
Intercommunal
des Eaux de
Basse-Vigneulles
et Faulquemont

REUNION du COMITE

en date du Jeudi 9 Juin 2016

N/Réf. : COM/3409/2016 HS/FP/NP
V/Réf. :
Objet :

Faulquemont, le 30.05.2016

ORDRE du JOUR

I – ADMINISTRATION GENERALE

POINT N° 1.1 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SEBVF en 2015 (Bureau du 23.05.2016)

II - FINANCES

POINT N° 2.1 – Approbation du Compte Administratif 2015 (Bureau du 23.05.2016)

POINT N° 2.2 – Approbation du Compte de Gestion 2015 (Bureau du 23.05.2016)

POINT N° 2.3 – Affectation du Résultat d'Exploitation 2015 (Bureau du 23.05.2016)

POINT N° 2.4 – Décision Modificative N° 1 (Bureau du 23.05.2016)

III – TRAVAUX

POINT N° 3.1 – Marché des travaux de réhabilitation de 5 réservoirs syndicaux

IV – POINTS ADOPTES par le BUREAU du 23.05.2016

V – DIVERS

Direction et Services Administratifs

13, rue du Moulin - 57380 FAULQUEMONT - Tél : 03 87 29 30 31 - Fax : 03 87 29 36 30
Site Internet : www.sebvf.com - Courriel : contact@sebvf.com

PROCES-VERBAL REUNION du COMITE
en date du Jeudi 9 Juin 2016
qui s'est déroulée à VAHL-Lès-FAULQUEMONT
Foyer Socioculturel

N/Réf. : COM./4760/2016 NP

Convocation du : 27.04.2016
Membres en exercice : 210
Membres présents : 108
Procurations : 21

Président : Monsieur BLANCHARD Pierre

Etaient présents :

Messieurs FULLER Jean-Marc, DOYEN Bernard, MIDENET Angel, ARNOULD Armand, BOY LOUSTAU Jean-Marie, LLORET Thierry, VAILLANT Jacques, STEINMETZ Georges, FLAMENT Fabrice, DUCAMIN Emile, LOUYOT Xavier, FOULIGNY Gilbert, NOTAT Sébastien, NOEL Pascal, HESSE Jean-François, LEGENDRE Michel, LOGNON Etienne, SCHLOUPT Denis, SCHMITT Philippe, MULLER Alain, MARTINEZ Francis, BECKER Stéphane, FEBREY Régis, ZIMMERMANN Jean-Daniel, MELIN Raphaël, GABRIELE Egidio, HOLZ Jérôme, MILAZZO Marcel, KOPPERS Alain, MICHEL Victor, PIZZOL Roger, REMY Michel, WAWRZYNIAC Franck, WILDENHAIN Philippe, JEANRONT Samuel, DALMARD Eric, DAMAS Etienne, BALASSE Luc, GERARDIN Alain, KLEIN Sylvain, KREIS Jean-Luc, MULLER Rémy, GANDAR Romain, FEGER Michel, GRANDIDIER Jacques, KAPFER René, HENRY Michel, DAMAS Gilles, SIDOU Gérard, GRANDIDIER Alban, LEBLEU Clément, HAHN Daniel, BARBIER Guy, DIDELOT Christophe, POINSIGNON Rémi, LOUYOT Jean-Marie, JACQUEMIN Maurice, JACQUEMIN Robert, HINZ Nicolas, WEHRUNG Jean-Nicolas, COLIN Jean-Yves, GAUTIER Jean-Marie, GARCIA-CANO Raphaël, MICHEL Didier, LAURENT Dominique, PIERRARD Alain, HOLOMUZDOL Eric, POIRIER Michel, GIRARD Guy, DUMET Gérard, LEQUY Norbert, MALARD Pascal, KUGLER Alain, FORET René, HUSSON Jean-Philippe, MORYS Jean, GRIMMER Didier, THILL Pierre, LAUDET Yvon, ROSSI Sébastien, BACH Gilbert, NURENBERG Pascal, FROMOND Yoann, THONNON Gilbert,

Mesdames GEORGES Evelyne, CANTERI Patricia, VILBOIS Valérie, FROHWERK Graziella, KIRCHNER Martine, CHABEAUX Elisabeth, FRANCOIS Francine, LECLERE Eliane, STAUB Danièle, PINTARIC Edith, LAURENT Bernadette, DODERMANN-PADOIN Dominique, LOSSON-GROMANGIN Astrid, RIBEIRO Christelle, POINSIGNON Marie-Laure, BOULANGE Rachel, HORY Marie-Claire,

Ont donné procuration :

Monsieur GIAMBERINI Luc	à	Monsieur LOGNON Etienne
Monsieur GORI Jean-Marie	à	Monsieur FEBREY Régis
Monsieur GRELOT Patrick	à	Madame CANTERI Patricia
Monsieur MEYER Christian	à	Monsieur SCHLOUPT Denis
Monsieur LAVERGNE François	à	Monsieur MULLER Alain
Monsieur LEIDNER Jonathan	à	Madame KIRCHNER Martine
Madame BUGOT Isabelle	à	Monsieur BLANCHARD Pierre
Monsieur FRANCK Rémy	à	Monsieur HENRY Michel
Monsieur KONIG Fernand	à	Madame STAUB Danièle
Monsieur RUEFF Nicolas	à	Monsieur GRANDIDIER Jacques
Monsieur BECKER Daniel	à	Monsieur LEBLEU Clément
Madame OSTER-FLON Sandrine	à	Monsieur HAHN Daniel
Monsieur THIELEN Eugène	à	Madame DODERMANN-PADOIN Dominique
Monsieur FAVIER Thomas	à	Monsieur LOUYOT Jean-Marie
Monsieur KARMANN Bertrand	à	Monsieur MICHEL Didier
Monsieur MULLER Jean-Claude	à	Monsieur HINZ Nicolas
Monsieur JOUAN Patrick	à	Monsieur LAURENT Dominique
Monsieur BIR Dominique	à	Madame POINSIGNON Marie-Laure
Madame HARTARD Anne-Marie	à	Monsieur DUCAMIN Emile
Monsieur VEBER Jean-Paul	à	Monsieur ROSSI Sébastien
Monsieur GRIVEL Patrick	à	Monsieur BACH Gilbert

Excusés :

Madame le Receveur Syndical,
Mesdames KAHL Nicole, CAULIER Marie-Laëtitia, TERRANA Geneviève, BAMMES Fanny, HEROLD Marie-Ange,

Messieurs DI ROSA Salvatore, KRIEGER Raphaël, BLUM Jacques, SEYER Lionel, MARTINEZ Thomas, GAZIN Philippe, ZUSATZ François, THIS Rémy, GAMBALONGA Richard, WEISSE Jean-Philippe, BONHOURE Guillaume, HOFFERT Etienne, TAMBÌ Matt, CHAMPREUX Jean-Marc, BIANCHIN Bruno, ETIENNE Jean-Luc, SPANNAGEL Patrick, ALBERT Jérôme, MOLTER Bernard, HOMBOURGER Michel, SAMSON Alexandre, LEROY Hervé, ETIENNE Gilles, LALLEMENT Denis, PIQUARD François, HENRY Yannick, FONTAINE Pascal, LAURENT Etienne, DOSDA Michel, HAUSER Christian, MESSIN Hervé, HINSCHBERGER Daniel, SCHUSTER Eric, LEROY Jean-Marie, ALBRIQUE Thierry, OUDIN Jean-Yves, DUPONT Raphaël, LOTH Christian, LORIN Simon, PERES DOS REIS François, LANG Paul, CHERY Cyril, THIEBAUD Patrice, KELLER Etienne, LEROY Stéphane, GASSERT Xavier

Etaient également présents :

Monsieur SIAT Hervé, Directeur Général des Services
Madame PICH Francine, Adjointe du Directeur
Monsieur ROEMER Stéphane, Ingénieur

Direction et Services Administratifs

13, rue du Moulin - 57380 FAULQUEMONT - Tél : 03 87 29 30 31 - Fax : 03 87 29 36 30
Site Internet : www.sebv.com - Courriel : contact@sebv.com

I – ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF

POINT N° 1.1 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SEBVF en 2015 (Bureau du 23.05.2016)

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) du Syndicat des Eaux est réalisé en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dernier sera adressé aux Maires des 84 Communes adhérentes.

Cela permettra :

- * d'en porter connaissance à leurs Conseillers Municipaux,
- * de le mettre à la disposition des abonnés de leur Commune.

Il est rédigé quel que soit le mode d'exploitation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport comprend quatre parties :

- I - Périmètre d'action du S.E.B.V.F.
- II - Indicateurs techniques
- III - Indicateurs de la qualité de service à l'Usager
- IV - Indicateurs financiers et patrimoniaux

Depuis 1996, tous les Maires sans exception sont tenus de présenter à l'assemblée délibérante, un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Après le décret et l'arrêté en date du 2 mai 2007 qui ont modifié de façon significative le contenu de ce rapport annuel (mise en place des indicateurs de performance), un arrêté du 2 décembre 2013 a modifié le contenu de ces indicateurs en lien avec le descriptif détaillé des ouvrages. Enfin, la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les délais de présentation de ce rapport du 30 juin au 1^{er} Octobre.

I – Périmètre d'action du S.E.B.V.F.

En 2015, le S.E.B.V.F. a distribué de l'eau potable à **44 302** habitants (population au 01/01/2012 publiée au 01/01/2015) en régie directe soit à **19 322** abonnés, sur le territoire des **84** Communes qui constituent le SEBVF (carte en annexe).

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'abonnés	16 811	18 119	18 444	18 878	18 888	19 042	19 225	19 322

(Nombre d'abonnés au 31.12 de l'année qui s'achève)

En 2015, le nombre d'abonnés n'a pas augmenté de manière significative.

Parmi les abonnés, on peut remarquer de « gros consommateurs ». Ainsi, on constate que **4** clients consomment entre 4 000 et 6 000 m³/an, **13** clients consomment plus de 6 000 m³/an (**6** de 6 à 10 000 m³/an ; **4** de 10 000 à 20 000 m³/an ; **2** de 20 000 à 30 000 m³/an ; **0** de 30 000 à 40 000 m³/an ; **0** de 40 000 à 50 000 m³/an ; **1** de 50 000 à 60 000 m³/an). Ces 17 gros consommateurs représentent un volume de 231 592 m³ soit 10,5 % du volume total facturé en 2015 (11,4 % en 2013 et 13 % en 2014).

A la fin 2015 :

- le linéaire de réseau de distribution est évalué à 670 km de réseau (> DN 80),
- le linéaire de raccordements individuels et diamètres < 80 mm est évalué à 350 km,
- le volume de stockage est de 18 675 m³ pour 46 ouvrages,
- la capacité totale de production du SEBVF est de 14 500 m³/jour sur sites de production,
- la capacité de prélèvement est de 14 000 m³/jour pour 8 forages.

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement, notre Collectivité s'engage à mettre en place des indicateurs de performance mentionnés dans le tableau ci-dessous :

	Arrêté du 2 mai 2007	En place	A mettre en place
<u>INDICATEURS TECHNIQUES</u>			
Situation des principaux points de production d'eau		x	
Volumes Vendus		x	
Rendement du réseau de distribution	x	x	
Fuites et interventions		x	
Travaux de raccordements réalisés		x	
Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)	x	x	
Indice Linéaire des Pertes du réseau (ILP)	x	x	
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	x	x	
<u>INDICATEURS FINANCIERS ET PATRIMONIAUX</u>			
Prix de l'eau		x	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	x	x	
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	x	x	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	x	x	
Taux d'impayés	x	x	
<u>QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER</u>			
Taux de réclamations	x	x	
Taux de conformité des prélèvements d'eau	x	x	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	x	x	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés	x	x	

II - Indicateurs techniques

a) Situation des principaux points de production d'eau :

Le SEBVF possède actuellement 3 Unités de Distribution (UD), constituées de 8 forages en nappe profonde (grès vosgien) en service.

La production totale des forages du Syndicat a été de **3 194 587 m³ en 2015**.

Il s'agit des sites de production d'eau situés sur le territoire des Communes de CRÉHANGE (pour les forages 602 et 605) et de BASSE-VIGNEULLES (pour cinq forages F1 à F5) et d'un forage à HOLACOURT dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

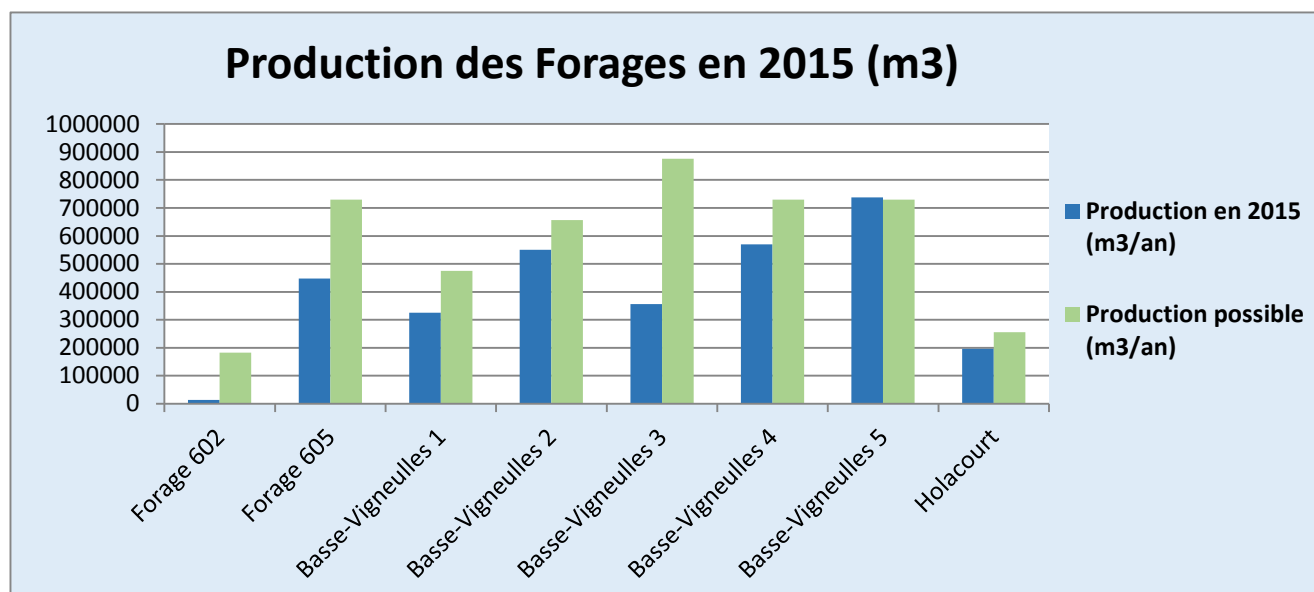
Tableau : Caractéristiques des différents forages

Forages Caractéristiques	Crérange Forage 602	Crérange Forage 605	Basse- Vigneulles 1	Basse- Vigneulles 2	Basse- Vigneulles 3	Basse- Vigneulles 4	Basse- Vigneulles 5	Holacourt
Production en 2015 (m3/an)	13 378	447 000	325 118	550 120	356 550	569 190	737 666	195 565
Production possible (m3/an)	182 500	730 000	474 500	657 000	876 000	730 000	730 000	255 500
Débit (m3/h)	100	100	65	90	120	100	100	100
Profondeur (m)	359	350	180	250	253	256	265	758
Année de création	1934	1984	1933	1977	1992	1992	2005	1971
Dureté (°F)	40,6	29,3	38,8	36,4	37,3	37,9	35,7	23,1
Chlorures* (mg/L)	480	310	42	42	23	7,3	2,6	180
Sodium* (mg/L)	289	189	47,7	47,8	33,4	11,8	9	121
Sulfates* (mg/L)	331	121	172	174	143	116	93	101
Conductivité* (µS)	2 200	1 500	890	880	790	720	700	1 000

*Limite de qualité Maximum : Chlorure : 200mg/L ; Sodium : 200mg/L ; Sulfate : 250 mg/L, Conductivité : 1100 µS

La teneur des chlorures est sensiblement identique aux années précédentes dans les forages de CRÉHANGE (F602 ; F605).

Pour les forages de CRÉHANGE, on dépasse les valeurs indiquées par les normes s'agissant de valeurs de référence de qualité et non de valeurs limites admissibles pour les paramètres chlorures, sodium.



Depuis la mise en route en 2006 du forage 5 de BASSE-VIGNEULLES, les forages de CRÉHANGE 602 et 605 sont moins sollicités, le 602 étant très peu utilisé.

Nous ne retenons qu'une production maximum sur 20 heures pour le forage 605 (moins chargé en chlorures) du fait de la qualité de l'eau qui n'est pas conforme aux normes pour la teneur en chlorures. Afin de ne pas dépasser les seuils de référence fixés par le Code de la Santé Publique, l'eau provenant des forages de CRÉHANGE est mélangée avec l'eau des forages de BASSE-VIGNEULLES, sur le site de Redlach. À noter que les paramètres chlorures, sodium et conductivité sont assortis de seuils de références de qualité et non de limites de qualité que nous nous efforçons de respecter dans la mesure du possible. Les paramètres chlorures et sodium pour le forage 605 font l'objet d'une surveillance accrue au niveau du contrôle sanitaire effectuée par l'ARS.

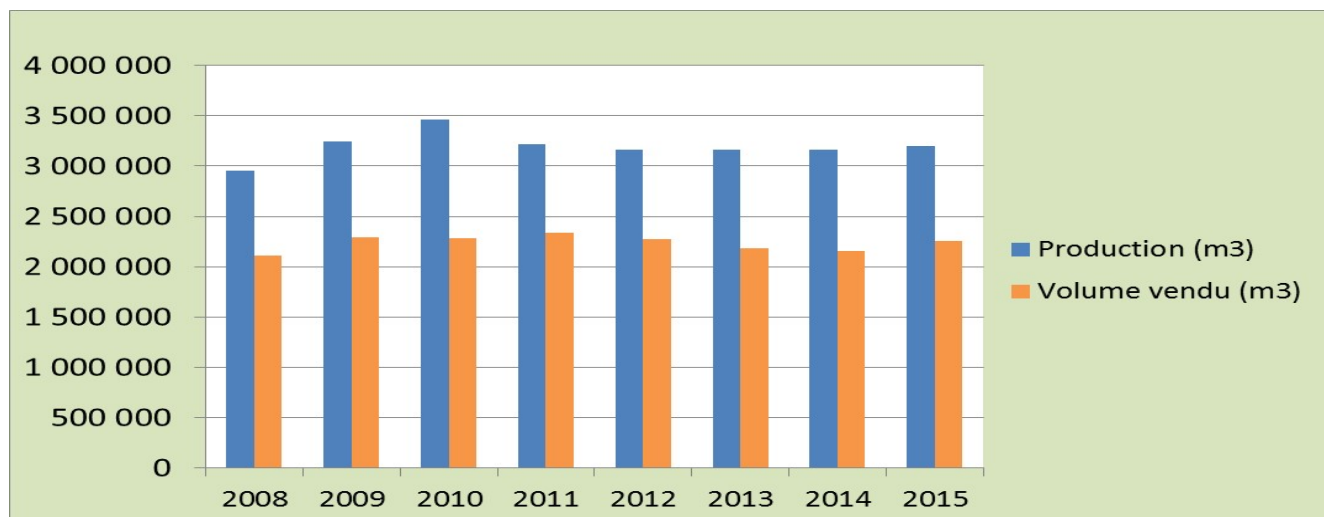
b) Volumes vendus :

Le volume d'eau facturé aux particuliers en régie directe a été de **2 056 573 m³ en 2015** (cf. tableau en annexe avec le nombre de mois de consommation). Le volume d'eau recalculé sur la base de 12 mois de consommation est de **2 205 642 m³ en 2015** (cf. tableau en annexe). C'est ce dernier volume qui est pris en compte pour les différents calculs des indicateurs de performance.

En annexe vous trouverez le volume d'eau vendu aux particuliers et par secteur pour l'année 2008 à 2015.

Année	2008	2009*	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Production (m ³)	2 954 315	3 246 402	3 464 107	3 216 621	3 165 148	3 161 372	3 162 911	3 194 587
Volume vendu (m ³)	2 114 242	2 293 064	2 279 603	2 335 557	2 271 952	2 186 107	2 158 896	2 205 642
Rendement Brut	71,56	70,63	65,81	72,61	71,78	69,15	68,26	69,04

* intégration des 13 communes du SE CHENOIS.



Le SEBVF a enregistré une augmentation de la production totale et du volume vendu en 2009, par l'adhésion des 13 Communes du SE CHENOIS. En 2013, la tendance nationale de baisse de consommation a été constatée par le SEBVF avec 85 845 m³ consommés de moins qu'en 2012. Depuis la consommation se stabilise globalement.

c) **Performance du réseau :**

- **Rendement brut : 69,04 %**

C'est le rapport entre le volume facturé et le volume prélevé au niveau des forages (2 205 642/3 194 587 X 100). **On obtient un rendement brut de 69,04 %** ce qui représente un coefficient de perte de **30,96 %** (fuites, prélèvements sauvages, compteurs bloqués, lavages des filtres, désinfection des châteaux d'eau, prises d'eau sur les poteaux d'incendie, essais des sapeurs-pompiers,...). Cet indicateur est un élément important dans la gestion de tout service de distribution d'eau. Il quantifie en effet le pourcentage d'eau de distribution, utilisée d'une manière ou d'une autre par rapport à l'alimentation du réseau. Il permet d'apprécier l'état d'entretien du réseau et de comparer son évolution d'une année à l'autre.

- **Rendement net : 69,68 %**

C'est le rapport entre le volume consommé facturé et non facturé (essais de PI + nettoyages réservoirs + purges) et le volume produit (sortie de stations).

- **Indice Linéaire des Volumes Non Comptés : 4,04 m³/j/km (critère AERM 2010 : < 7 m³/j/km)**

L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors raccordements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

- **Indice Linéaire des Pertes en distribution (ILP) : 3,96 m³/j/km**

L'Indice Linéaire des Pertes en distribution est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de raccordements).

- Indice Linéaire de Consommation (ILC) : 9,09 m³/j/km

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) est égal au volume journalier consommé comptabilisé par kilomètre de réseau (hors raccordements).

- Performance / décret (> 65 + 0,2 ILC) : > 66,82 %

Le rendement net doit être **supérieur** à cette valeur. En 2015, le SEBVF respecte la valeur minimale de rendement fixée dans le Décret 2012-97 du 27 janvier 2012.

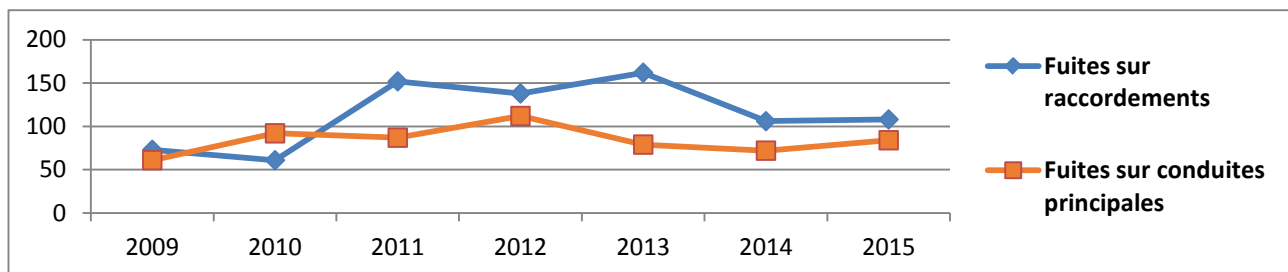
	2012		2013		2014		2015	
	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier
Prélèvement au niveau des 8 forages (m³)	3 165 148	8 672	3 161 372	8 661	3 162 911	8 666	3 194 587	8 753
Facturation abonnés (m³)	2 271 952	6 225	2 186 107	5 989	2 158 896	5 915	2 205 576	6 043
Rendement brut	71,78		69,15		68,26		69,04	
Rendement net	72,31		69,67		68,78		69,68	
ILVNC : Indice linéaire des Volumes Non Comptés (m³/j/km)		3,65		3,99		4,11		4,04
ILP : Indice Linéaire des Pertes en Distribution (m³/j/km)		3,58		3,92		4,03		3,96
ILC : Indice Linéaire de Consommation (m³/j/km)		9,35		9,00		8,89		9,09
Performance / décret (> 65 + 0.2 ILC)	66,87 %		66,80 %		66,77 %*		66,82*	

* le rendement net doit être supérieur à cette valeur

Fuites et interventions :

Le tableau ci-dessous vous présente le nombre de fuites sur l'ensemble du Syndicat :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Fuites sur raccordements	61	152	138	162	106	108	152
Fuites sur conduites principales	61	92	87	112	79	72	84
TOTAL	122	244	225	274	185	180	236



De 2010 à 2012, nous avons observé une augmentation significative du nombre d'interventions pour fuites. En 2013 et 2014, le nombre de fuites a baissé de façon notable. L'année 2015 s'inscrit dans la tendance des années de 2010 à 2012.

d) Personnel du Syndicat :

En 2015, le personnel technique a réalisé un renouvellement de la formation « Amiante » nécessaire à la mise en œuvre de la procédure d'intervention sur des conduites d'eau potable pouvant contenir de l'amiante. Nous avons continué d'autre part le cycle de formation du personnel à la fois sur les outils de gestion des abonnés et sur les CACES. En 2016, une attention particulière sera donnée à la gestion des abonnés via le nouveau site internet (gestion des alertes, prise en charge de toutes demandes...). En 2016, le renouvellement des CACES demeure toujours une priorité et une formation travaux en hauteur sera réalisée. Une formation spécifique DICT/Travaux urgents sera réalisée à l'attention des agents encadrants.

e) Bâtiments :

Les travaux de réhabilitation de la station de déferrisation de HOLACOURT ont débuté en mars 2015 et sont maintenant achevés. Une étude sur l'accessibilité du Siège aux Personnes à Mobilité Réduite a été réalisée en 2015 et a abouti au dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée avec un démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre au deuxième semestre 2016. En 2016, sont prévus les travaux de réfection de la toiture avant de la station de décarbonatation, avec mise en place d'un écran sous toiture.

f) Installation des modules chez les particuliers

Avec la mise en place du nouveau logiciel de facturation d'eau, le système de radiorelève par terminal portable est effectif depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le tableau ci-dessous vous présente un état des compteurs équipés en radiorelève au 14.12.2015 sur les différents secteurs :

SECTEURS	Nombre d'Abonnés	Compteurs avec sondes
Secteur BASSE-VIGNEULLES	5 899	3 193
Secteur DUF cités	1 578	1 564
Secteur COURCELLES-CHAUSSY	1 352	1 284
Secteur DELME	1 582	1 134
Secteur PANGE	2 328	1 102
Secteur LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD	2 006	1 170
Secteur SERVIGNY	1 084	453
Secteur GUESSLING-HEMERING	1 064	232
Secteur REMILLY	1 308	1 050
Secteur LESSE-CHENOIS	1 121	1 074
TOTAL	19 322	12 256

En 2016, l'objectif premier est d'achever la totalité des secteurs de COURCELLES-CHAUSSY, RÉMILLY, des Cités (FAULQUEMONT, CRÉHANGE) et de DELME et LESSE-CHENOIS. Au deuxième semestre, nous mènerons aussi des actions sur les secteurs de PANGE et SERVIGNY-LÈS-RAVILLE, sur les compteurs à accès difficiles ou déjà équipés et défectueux.

g) Véhicules

En 2015, nous avons remplacé le véhicule le plus âgé (Partner 574-AZW-57 avec 320 000 km de 2003), par un Kangoo immatriculé DT-071-BG.

Pour mémoire la liste des véhicules du SEBVF :

Véhicule type	Immatriculation	Année	Kilométrage*
KANGOO	DT-071-BG	2015	5 796 kms
KANGOO	CH-720-VW	2012	37 195 kms
KANGOO	AV-316-WB	2010	121 468 kms
KANGOO	BR-699-MJ	2011	167 849 kms
FORD KA	CJ-618-ZG	2012	27 804 kms
BIPPER	BR-141-JF	2011	76 140 kms
TRAFIC	BW-353-FE	2011	125 592 kms
MASTER (ASTREINTE)	AV-180-RE	2010	106 730 kms
PARTNER	AE-121-ZC	2009	137 688 kms
NISSAN	251 CAG 57	2008	141 918 kms
<hr/>			
CAMION – Grue Renault	821-BQZ-57	2007	109 830 kms
CAMION IVECO – Grue	507 AYT 57	2003	135 712 kms
PARTNER	151-BJD-57	2005	212 495 kms
TRACTOPELLE	/	1999	5 795 h
MINIPELLE avec remorque	75334	2008	3 103 h
MINIPELLE KUBOTA	77279	2008	2 509 h
COMPRESSEUR	AV-180-RE	--	416 h
COMPRESSEUR	251-CAG-57	--	453 h
REMORQUE	368-BZE-57	2008	--

* kilométrages et heures au 24.12.2015

h) Protection de la ressource

Les périmètres de protection d'un captage sont définis après une étude hydrogéologique et prescrits par une déclaration d'utilité publique. Ils visent à protéger les abords immédiats de l'ouvrage et son voisinage, ainsi qu'à interdire ou réglementer les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captées. Ils prennent la forme de trois zones (immédiates, rapprochées et éloignées) dans lesquelles des contraintes plus ou moins fortes sont instituées pour éviter la dégradation de la ressource. Le forage d' HOLACOURT est règlementairement protégé.

Concernant les forages de CRÉHANGE et BASSE-VIGNEULLES, la phase technique de la procédure de protection des captages du Syndicat est achevée. Le rapport définitif de l'hydrogéologue agréé a été transmis à l'ARS courant décembre 2012. La phase dite administrative a été engagée début 2014. L'ARS a fait appel à un prestataire extérieur pour suivre la phase dite administrative. L'établissement des plans et états parcellaires est achevé. La consultation des services est achevée. L'enquête publique a eu lieu du 1^{er} mars au 15 mars 2016. Le dossier doit être présenté au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) courant juin 2016.

La valeur de l'indice de protection de la ressource est de 100 % pour le forage de HOLACOURT et de 50 % pour les forages de CRÉHANGE et BASSE-VIGNEULLES.

III - Indicateurs de la qualité de service à l'Usager

a) Taux de conformité des prélèvements d'eau

Les prélèvements ainsi que les analyses d'eau sont réalisés par Eurofins. Le résultat des analyses, concernant la qualité de l'eau distribuée, est transmis à l'ARS (Agence Régionale de Santé). Les fiches de synthèse annuelle sur les données relatives à la qualité de l'eau seront disponibles sur le site internet du Syndicat dès leur transmission par l'ARS et ensuite communiquées lors de l'envoi des factures d'eau.

La dépense en analyses d'eau en **2015** s'est élevée à **11 314,77 €HT**.

b) Taux de réclamations

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la Collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre depuis le 01.01.2013. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapportés au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

En 2015, ce sont 34 réclamations écrites qui ont été réceptionnées sur un total de 19 322 abonnés, soit 1,76 réclamations /1 000 abonnés.

c) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

C'est le nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son raccordement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

1 009 abonnés sur un total de 19 322 abonnés ont été concernés par une interruption non programmée de la distribution en eau, soit 53 abonnés /1 000 abonnés. Le temps de coupure moyen est de 4h00 par coupure pour l'année 2015.

d) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un raccordement neuf (hors délai de réalisation des travaux fixé à 60 jours hors autorisation de voirie) ou mettre en service un raccordement existant en lotissement. Celui-ci est fixé à 5 jours ouvrés à compter de la date de réception du devis signé pour les lotissements ou 5 jours ouvrés à compter de la date d'achèvement des travaux hors lotissements. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un raccordement pour lesquels le délai est respecté. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

En 2015, le SEBVF a respecté ces délais pour l'ensemble de ces demandes sauf pour la pose d'un compteur. Les seuls dépassements constatés sont liés à la configuration des travaux nécessitant des autorisations spécifiques (permission de voirie, ...) ou des reports suite à la demande des clients afin de les coordonner avec d'autres travaux.

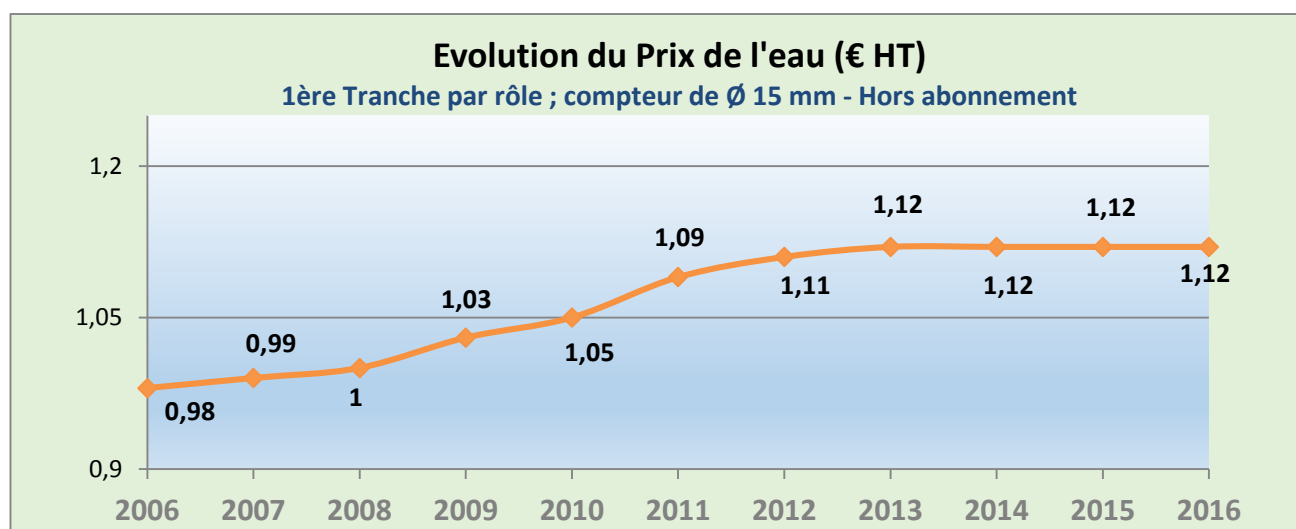
IV - Indicateurs financiers et patrimoniaux

a) Le prix de l'eau

Le prix de base HT et hors redevance du mètre cube d'eau s'élevait en 2015 à **1,12 €** (part eau potable), inchangé par rapport à 2013 et 2014.

En 2015 le prix du mètre cube s'élevait à 1,59 € (sur la base de 120 m³/an y compris abonnement) contre 1,57 € en 2014.

En annexe vous trouverez le prix de l'eau vendu aux particuliers et par secteur pour l'année 2015.



Le prix du mètre cube en 2016 (sur la base de 120 m³/an y compris abonnement) est de 1,61 €

Le tableau ci-dessous présente le prix de l'eau depuis 2006, par tranche et par période de facturation, ainsi que le nouveau prix de l'eau pour l'année 2016 qui ne comporte que 3 tranches par rôle depuis 2015.

BASE €HT	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<u>EAU</u>											
* de 0 à 50 m ³	0,98 €	0,99 €	1,00 €	1,03 €	1,05 €	1,09 €	1,11 €	1,12 €	1,12 €	--	--
* de 50 à 110 m ³	0,98 €	0,99 €	1,00 €	1,03 €	1,05 €	1,09 €	1,13 €	1,18 €	1,18 €	--	--
* de 110 à 375 m ³	0,93 €	0,94 €	0,95 €	0,98 €	1,00 €	1,04 €	1,08 €	1,12 €	1,12 €	--	--
* de 375 à 550 m ³	0,69 €	0,70 €	0,71 €	0,73 €	0,74 €	0,77 €	0,80 €	0,83 €	0,83 €	--	--
* au-delà de 550 m ³	0,59 €	0,60 €	0,61 €	0,63 €	0,64 €	0,66 €	0,67 €	0,68 €	0,68 €	--	--
<u>EAU</u>											
* de 0 à 20 m ³	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1,12 €	1,12 €
* de 21 à 375 m ³	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1,16 €	1,18 €
* au-delà de 375 m ³	--	--	--	--	--	--	--	--	--	0,70 €	0,72 €
<u>SURTAXE</u> <u>AGENCE</u>	0,11 €	0,12 €	0,12 €	0,05 €	0,10 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €

ABONNEMENT COMPTEURS

ABONNEMENT (par mois)

BASE €HT	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
* Code 1 – Diam. 15 mm	1,98 €	2,00 €	2,02 €	2,08 €	2,83 €	3,33 €	4,33 €	4,33 €	4,55 €	4,55 €	4,64 €
* Code 2 – Diam. 20 mm	2,35 €	2,37 €	2,39 €	2,46 €	3,21 €	3,80 €	4,40 €	5,00 €	5,00 €	5,08 €	5,18 €
* Code 3 – Diam. 30 mm	2,93 €	2,96 €	2,99 €	3,08 €	4,33 €	4,50 €	5,20 €	5,90 €	5,90 €	6,00 €	6,12 €
* Code 4 – Diam. 40 mm	3,86 €	3,90 €	3,94 €	4,06 €	5,06 €	6,00 €	6,90 €	7,80 €	7,80 €	7,92 €	8,08 €
INDUSTRIELS (par rôle)											
* Code 5 – Diam. 60 mm	44,69 €	45,14 €	45,59 €	46,96 €	54,96 €	65,00 €	75,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	81,60 €
* Code 6 – Diam. 80 mm	48,96 €	49,45 €	49,94 €	51,44 €	63,44 €	74,50 €	85,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	91,80 €
* Code 7 – Diam. 100 mm	62,28 €	62,90 €	63,53 €	65,44 €	85,44 €	100,00 €	115,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	122,40 €
* Code 8 – Diam. 150 mm	66,75 €	67,42 €	68,09 €	70,13 €	110,13 €	129,50 €	150,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	163,20 €
* Code 9 – Diam. 200 mm	100,11 €	101,12 €	102,12 €	105,18 €	145,18 €	170,00 €	195,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	204,00 €

A partir du 01.01.2014, le tarif du SEBVF a été appliqué pleinement pour la première fois sur le secteur de LESSE-CHENOIS. Dorénavant, le SEBVF pratique un prix unique.

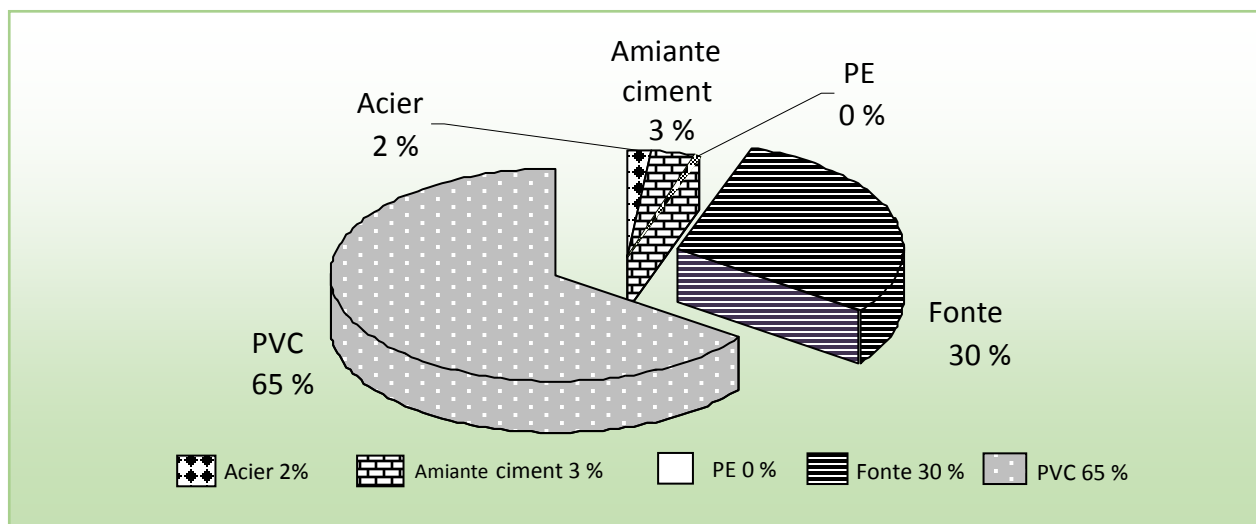
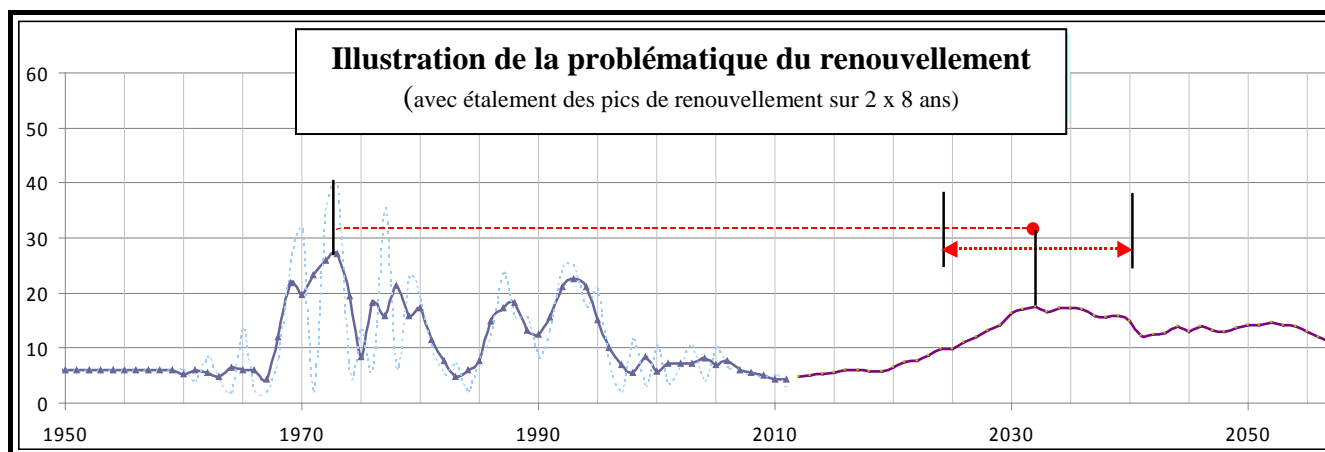
b) Renforcement et extension des conduites / taux de renouvellement

Les travaux suivants programmés en 2015 sont achevés et ont été réalisés par nos équipes, ou dans le cadre de marchés spécifiques ou dans le cadre du marché à bons de commande attribué à KREMEUR TP et au Groupement CHAUVET-DUCHANOIS.

Lieu des travaux	Rues concernées	Linéaire concerné	Nombre de reprises de raccordements individuels	Entreprises ayant réalisé les travaux
JALLAUCOURT	Rue du Château	PVC 140 sur 200 ml	10	BARASSI / SEBVF
HERNY	Impasse de la Grande Haie	PVC 63 sur 100 ml	1	KREMEUR TP / SEBVF
COURCELLES-sur-NIED	Rue de la Gare	Fonte blutop 125 sur 330 ml	10	SADE / SEBVF

Le tableau ci-dessous présente le nombre de reprise de raccordements et le linéaire de conduites renouvelées depuis 2010.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Reprise de raccordements individuels	218	246	161	115	110	57
Linéaire de conduites renouvelées (Km)	5,8	2	1,86	0,83	1,065	0,63
Taux de renouvellement des conduites (base 670 km)	0,87 %	0,3 %	0,28 %	0,12 %	0,16 %	0,09 %



c) Investissements réalisés en 2015

La liste et les montants financiers des travaux réalisés lors de l'exercice 2015 figurent au Compte Administratif 2015.

d) Réalisations budgétaires

Recettes globales

* Recettes d'exploitation	7 184 812,73 €
* Recettes d'investissement	1 268 127,15 €
Total	8 452 939,88 €

Dépenses réelles

* Dépenses d'exploitation :	5 455 751,58 €
* Dépenses d'investissement :	1 682 844,04 €
Total :	7 138 595,62 €

e) Endettement et annuités

* encours de la dette au 31.12.2015	3 951 764,12 €
* montant des annuités (capital + intérêts) :	690 761,14 €
Pour mémoire annuités de 2014	(772 760,11 €)
• en capital :	517 817,83 €
• en intérêts :	172 943,31 €

f) Durée d'extinction de la dette en 2015

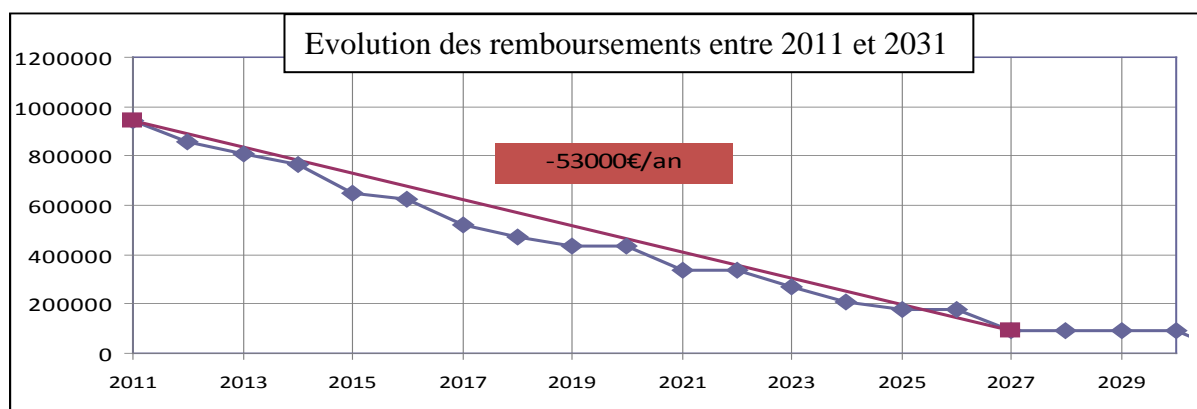
La durée d'extinction de la dette est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. La dernière annuité a pour échéance l'année 2031.

Données nécessaires au calcul :

- Encours total de la dette au 31/12/2015 (c'est-à-dire montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés) : **3 951 764,12 €**
- Épargne brute annuelle (c'est-à-dire recettes réelles – dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé) :
8 452 939,88 € - (7 138 595,62 € - 517 817,83 €) = **1 832 162,09 €**

En 2015, la durée d'extinction de la dette du SEBVF est de 2,16 ans (3 951 764,12 € / 1 832 162,09 €). En 2014, elle s'élevait à 1,83 ans.

Suite à son étude comparative des services d'eau potable de 31 Collectivités, la FNCCR donne, pour l'exercice 2013, une extinction moyenne de la dette de 2,5 ans.



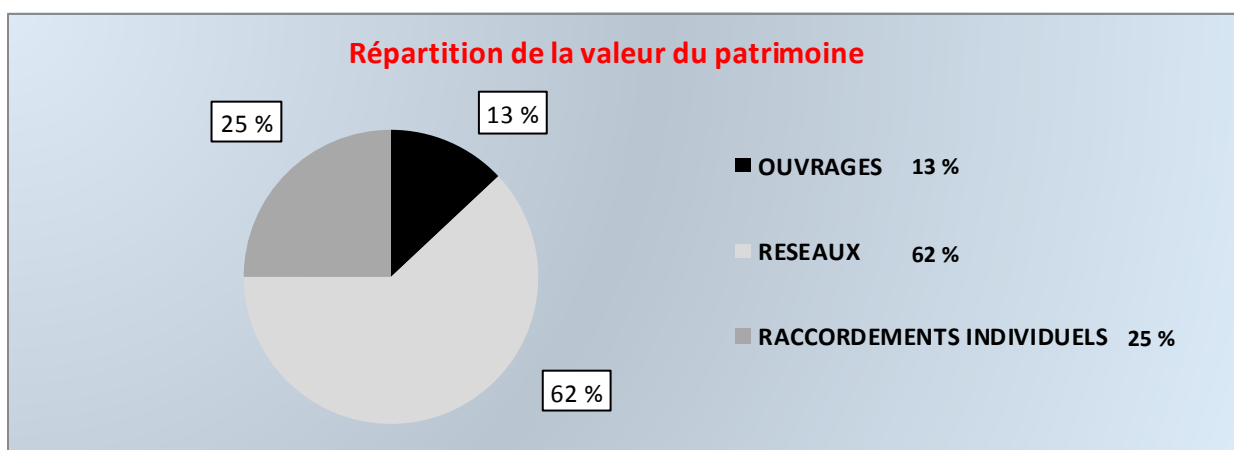
g) Synthèse patrimoniale

L'évaluation de la valeur patrimoniale a été réalisée dans le cadre de l'Etude AEP en tenant compte de l'ensemble des ouvrages du SEBVF.

La valeur patrimoniale s'élève à 124 Millions d'€uros, soit environ 3 000 €/habitant, soit une dotation annuelle à terme de 2,35 Millions €

	OUVRAGES	RESEAUX	RACCORDEMENTS INDIVIDUELS	TOTAL	€/HABITANT
VALEUR	16 683 435 €	76 000 000 €	31 383 300 €	124 066 735 €	2 990 €
AMORTISSEMENT	0,16 €/m ³	0,49 €/m ³	0,40 €/m ³	1,04 €/m ³ *	HABITANT

* à comparer au prix du m³ en 2015 (sur la base de 120 m³/an, y compris abonnement) : 1,59 €/m³



L'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable pour le SEBVF est de 98/120.

h) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Il correspond au montant des impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1, de même que le montant des impayés, comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe voies navigables de France si elle existe, et la TVA liée à ces postes. Sont exclues les factures de réalisation de raccordements et de travaux divers.

Le montant des impayés sur l'exercice 2014 est de 125 078,73 €TTC.

Le montant facturé sur l'exercice 2014 est de 4 996 848,03 €TTC.

Calcul de l'indicateur : $125\,078,73 \text{ €TTC} / 4\,996\,848,03 \text{ €TTC} = 0,025$ soit **2,5 %**.

Pour rappel, en 2013 cet indicateur s'élevait à 2,4 % ($112\,879,59 \text{ €TTC} / 4\,637\,029,03 \text{ €TTC}$).

Suite à son étude comparative des services d'eau potable de 31 Collectivités, la FNCCR donne, pour l'exercice 2013, un indicateur de 1,9 % pour les opérateurs publics dont le recouvrement est effectué par le Trésor Public en totalité (contre 0,8 % pour les opérateurs privés). Ceci s'explique par les moyens insuffisants dont dispose actuellement le Trésor Public pour procéder au recouvrement.

DISCUSSION : --

DECISION :

Sur avis favorable du Bureau du 23.05.2016, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) du Syndicat des Eaux.

II - FINANCES

POINT N° 2.1 – Approbation du Compte Administratif 2015 (Bureau du 23.05.2016)

Rapporteur : Madame STAUB Danièle, Vice-Présidente du SEBVF

Le Compte Administratif 2015 fait apparaître les résultats suivants :

* <u>EXPLOITATION</u> :	- Recettes d'exploitation	7 184 812,73 €
	- Dépenses d'exploitation	5 455 751,58 €
	Résultat <u>excédentaire</u> d'EXPLOITATION 2015 de	1 729 061,15 €
* <u>INVESTISSEMENT</u> :	- Recettes d'investissement	1 268 127,15 €
	- Dépenses d'investissement	1 682 844,04 €
	Résultat <u>déficitaire</u> d'INVESTISSEMENT 2015 de	414 716,89 €

SOIT un RESULTAT EXCEDENTAIRE d'EXERCICE 2015 1 314 344,26 €

Le Compte Administratif 2015 correspond au Compte de Gestion 2015 présenté par les Services de la Trésorerie.

DISCUSSION : --

DECISION :

Sur avis favorable du Bureau du 23.05.2016, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ le Compte Administratif 2015.

POINT N° 2.2 – Approbation du Compte de Gestion 2015 (Bureau du 23.05.2016)

*Rapporteur : Mme NAFZIGER Yolande, Receveur Syndical, absente excusée
Madame STAUB Danièle, Vice-Présidente du SEBVF*

Je vous donne lecture des différents éléments du Compte de Gestion 2015 :

	Résultat à la Clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de Clôture de l'exercice 2015
INVESTISSEMENT	255 295,58 €	--	- 670 012,47 €	- 414 716,89 €
EXPLOITATION	1 835 529,00 €	--	- 106 467,85 €	1 729 061,15 €
TOTAL	2 090 824,58 €	--	- 776 480,32 €	1 314 344,26 €

DISCUSSION : --

DECISION :

Sur avis favorable du Bureau du 23.05.2016, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Compte de Gestion 2015.

POINT N° 2.3 – Affectation du Résultat d'Exploitation 2015 (Bureau du 23.05.2016)

Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF

Le cadre comptable de type M49 fait obligation d'affecter le résultat d'exploitation dès le vote du Compte Administratif de l'année écoulée. Ce dispositif remplace le prélèvement sur ressources ordinaires.

Le résultat de l'exercice est calculé par différence entre les produits et les charges de l'exploitation de l'exercice. L'affectation de ce résultat est destinée :

* soit à financer les charges d'exploitation inscrites au Budget Supplémentaire de l'exercice suivant,

* soit à financer des mesures d'investissement.

DISCUSSION : --

DECISION :

Sur avis favorable du Bureau du 23.05.2016, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à affecter le résultat d'exploitation 2015 d'un montant de 1 729 061,15 € comme suit :

* Affectation complémentaire en réserves	415 000,00 €
Compte 1068 - BP + DM 2016 (recettes investissement)	(414 716,89 €)
* Affectation à l'excédent reporté	1 314 000,00 €
Compte 002 - BP + DM 2016 (recettes fonctionnement)	(1 314 344,26 €)

POINT N° 2.4 – Décision Modificative N° 1 (Bureau du 23.05.2016)

Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF

Le budget 2016 voté le 01.02.2016 doit être complété de certaines modifications tant en fonctionnement qu'en investissement qui figurent au tableau ci-après.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
604 - Prestations de services	2 500,00 €	002 - Excédent antérieur reporté	72 000,00 €	2031 Op. OPNI - Frais d'études	5 000,00 €	021 (ordre) - Virement de la section d'exploitation	275 000,00 €
6071 - Compteurs	- 200 000,00 €			21561 Op. OPNI - Matériel spécifique distribution eau	200 000,00 €	1068 (ordre) - Affectation excédent N - 1	- 69 000,00 €
615235 - Entretien voies et réseaux - Entretien de canalisations	10 000,00 €			2183 Op. OPNI - Acquisition matériel informatique	6 000,00 €		
6226 - Honoraires	- 2 500,00 €			2313 Op. OPNI - Travaux neufs de bâtiments	- 5 000,00 €		
678 - Autres charges exceptionnelles	5 000,00 €						
701249 - Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	- 18 000,00 €						
023 (ordre) - Virement à la section d'investissement	275 000,00 €						
TOTAL DEPENSES FONCT	72 000,00 €	TOTAL RECETTES FONCT	72 000,00 €	TOTAL DEPENSES INVEST	206 000,00 €	TOTAL RECETTES INVEST	206 000,00 €

DISCUSSION : --

DECISION :

Sur avis favorable du Bureau du 23.05.2016, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la Décision Modificative N° 1.

III – TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF

POINT N° 3.1 – Marché des travaux de réhabilitation de 5 réservoirs syndicaux

Le SEBVF a confié au bureau d'études LVRD de MONTROY-FLANVILLE une mission de maîtrise d'œuvre de travaux de réhabilitation de cinq réservoirs d'eau potable qui présentent des défauts d'étanchéités avérés (intérieur et extérieur).

Sont concernés les réservoirs de ZIMMING, LANDREMONT, ARRAINCOURT, LANDONVILLERS et BASSE-VIGNEULLES, ouvrages essentiels au bon fonctionnement du réseau AEP.

Les travaux programmés de 2016 à 2018 se répartissent de la manière suivante :

- réparation et imperméabilisation de la façade extérieure, piquage et passivation des aciers, reprise des écoulements des eaux pluviales, remise en état de l'étanchéité extérieure,
- mise aux normes des accès intérieur, y compris trappe de toiture si nécessaire, remplacement des calorifugeages des conduites d'alimentation et de distribution,
- réparation, retrait de l'étanchéité actuelle, étanchéité de cuve par peinture époxy, y compris traitement de la sous face de coupole, piquage et passivation des aciers et ragréage localisé, nettoyage haute pression et sablage.

En décembre 2015 - janvier 2016, un diagnostic structure a été réalisé par la Société APAVE et a permis de définir les priorités d'action et la nature des dérangements structurels des ouvrages permettant l'élaboration d'un Avant-Projet.

Une demande d'aide financière a été adressée au Conseil Départemental de la Moselle au titre du dispositif d'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires (AMITER). Ce dossier est en cours d'instruction.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a refusé sa participation financière au projet.

La Commission d'Appel d'Offres se réunit le 6 juin 2016 afin d'attribuer ce marché qui a fait l'objet d'une mise en concurrence conformément à l'ancien Code des Marchés Publics (Décision du Bureau du 23.11.2015).

Les informations relatives à la décision de la Commission d'Appel d'Offres vous seront délivrées en réunion du Comité.

DISCUSSION : --

DECISION :

Le Comité PREND ACTE de ce point.

IV – POINTS ADOPTES par le BUREAU du 23.05.2016

Rapporteur : Monsieur BLANCHARD Pierre, Président du SEBVF

A – Convention de partenariat avec la Médiation de l'Eau : *autorisation* de poursuivre notre collaboration avec la Médiation de l'Eau au travers des nouvelles modalités selon les termes de la convention et d'offrir cette possibilité à l'ensemble de nos abonnés. La prise d'effet de la présente convention est fixée au 1^{er} janvier 2016. Sa durée est illimitée.

B – Convention de reversement des redevances pour pollution et modernisation des réseaux de collecte – Agence de l'Eau Rhin-Meuse : *autorisation* de signer la convention avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour le reversement des montants encaissés sous la forme d'acomptes périodiques.

C – Convention de mandat avec la Commune de REMILLY : *autorisation* de signer la convention de mandat avec la Commune de REMILLY pour un montant HT de 39 371,35 € (opération 1005 – BP 2016).

D – Marché subséquent n° 2016-104-F/AO – Fourniture d'électricité (01.01.2018 au 31.12.2019) : *autorisation* d'engager la procédure du deuxième marché subséquent (accord cadre), en procédure formalisée et de signer toutes les pièces afférentes après avis de la Commission d'Appel d'Offres prévue le 06.06.2016.

E – Cession d'une parcelle – Commune de LAQUENEXY Section 31 Parcelle 31 : *autorisation* de céder à la Commune de LAQUENEXY la parcelle N° 31 Section N° 31 d'une contenance de 5 a 60 ca sise sur cette Commune au tarif de 1 840,00 €(2 300,00 €- 20 %). Les frais d'acte notarié sont à la charge entière de l'acquéreur. Le SEBVF charge Me KIENER, Notaire à FAULQUEMONT, de cette cession.

F – Indemnisation des exploitants agricoles pour dégâts entre GUINGLANGE et HEMILLY : *autorisation* de mandater les sommes suivantes à :

* Monsieur THIL Damien	404,50 €TTC
* Madame PAYOT Colette	71,39 €TTC
* Monsieur MICHEL Thierry	302,53 €TTC

G – Créances éteintes : *autorisation* de mandater la somme de 3 011,05 € au compte 6542, créances éteintes.

H – Admissions en non-valeur : *autorisation* de mandater la somme de 561,66 € au compte 6541.

I – Convention d’occupation privative du domaine public avec INFRACOS – Communes de MAIZERY et HAUTE-VIGNEULLES : autorisation de signer les conventions concernant la modification des loyers de 2015 à 2016, à savoir :

SITES	LOYER 2015 (HT)	LOYER 2016 (HT)
BASSE-VIGNEULLES	3 263,36 €	3 400,00 €
MAIZERY	5 188,84 €	5 200,00 €

Le coefficient de revalorisation est fixé dorénavant à 2 % l’an contre l’indice du coût de la consommation (ICC) peu favorable. Les autres termes restent inchangés.

J – Informations sur marchés attribués : une information a été faite sur les marchés attribués aux membres du Bureau Syndical :

➤ **MARCHE n° 2016-097-T/MAPA :**

Travaux de mise en sécurité des réservoirs

Le marché a été attribué à la Société Atelier du Métal à CHICOURT

20 000,00 €HT (minimum) 89 000,00 €HT (maximum)

➤ **MARCHE n° 2016-098-T/MAPA :**

Travaux de sectorisation, automatismes et réhabilitation électrique des installations de production

Le marché a été attribué à la Société des Eaux de l’Est (SEE) à CREUTZWALD

20 000,00 €HT (minimum) 89 900,00 €HT (maximum)

➤ **MARCHE n° 2016-100-F/MAPA :**

Fourniture de produits de traitement pour l’unité de décarbonatation de Basse-Vigneulles

Lot n° 1 : Chaux éteinte en vrac

28 000,00 €HT (minimum) 55 000,00 €HT (maximum)

Le marché a été attribué à la Société Carrières et Fours à Chaux de Dugny

Lot n° 2 : Chlorure ferrique en vrac

5 500,00 €HT (minimum) 15 000,00 €HT (maximum)

Le marché a été attribué à la Société Brenntag

Lot n° 3 : Chlorite de sodium

2 400,00 €HT (minimum) 11 000,00 €HT (maximum)

Le marché a été attribué à la Société Beauseigneur

Lot n° 4 : Polymères en poudre

1 400,00 €HT (minimum) 4 000,00 €HT (maximum)

Le marché a été attribué à la Société Adipap

Lot n° 5 : Acide chlorhydrique

500,00 €HT (minimum) 4 000,00 €HT (maximum)

Le marché a été attribué à la Société Brenntag

DISCUSSION : --

DECISION :

Le Comité PREND ACTE des décisions prises par le Bureau du 23.05.2016.

V – DIVERS

ANNEXES du RAPPORT ANNUEL

	Page
• Tableau des productions d'eau du SEBVF pour l'année 2015	25
• Vente d'eau aux particuliers par secteur en 2015 :	
- Vente d'eau aux particuliers (Volume facturé en 2015)	26
- Vente d'eau aux particuliers (Volume 2015 corrigé sur la base de 12 mois)	27
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES	28
- Secteur Cité Minière (CRÉHANGE et FAULQUEMONT)	29
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	30
- Secteur de DELME	31
- Secteur de GUESSLING-HÉMERING	32
- Secteur de LONGEVILLE-LÈS-ST-AVOLD	33
- Secteur de PANGE	34
- Secteur de RÉMILLY	35
- Secteur de SERVIGNY-FRÉCOURT	36
- Secteur de CHENOIS	37
• Prix de l'eau par secteur en 2015 :	
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES	38
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	39
- Secteur de DELME	40
- Secteur de GUESSLING-HÉMERING	41
- Secteur de LONGEVILLE-LÈS-ST-AVOLD	42
- Secteur de PANGE	43
- Secteur de RÉMILLY	44
- Secteur de SERVIGNY-FRÉCOURT	45
- Secteur de LESSE-CHENOIS	46
• Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	47-50
• Carte des Communes du SEBVF par secteurs	51
• Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux en 2015	52
• Fiches de Synthèse des unités de distribution pour l'année 2015	
- Unité de Distribution SEBVF 2 (forages de BASSE-VIGNEULLES et CRÉHANGE)	53
- Unité de Distribution SEBVF 3 (forage de BASSE-VIGNEULLES)	54
- Unité de Distribution de CHENOIS	55

TABLEAU des PRODUCTIONS d'EAU du S.E.B.V.F.

ANNEE 2015

FORAGES	INDEX		PRODUCTION	PERIODE	
				DU	AU
FORAGE 602	100 852	114 230	13 378	31.12.2014	30.12.2015
FORAGE 605	5 067 330	5 514 330	447 000	31.12.2014	30.12.2015
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 1	2 174 655	2 499 773	325 118	31.12.2014	30.12.2015
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 2	3 449 010	3 999 130	550 120	31.12.2014	30.12.2015
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 3	2 846 760	3 203 310	356 550	31.12.2014	30.12.2015
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 4	4 646 250	5 215 440	569 190	31.12.2014	30.12.2015
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 5	5 257 960	5 813 923	555 963	31.12.2014	01.10.2015
	0	181 703	181 703	01.10.2015	30.12.2015
FORAGE HOLACOURT	34 767	230 332	195 565	31.12.2014	30.12.2015
TOTAL			3 194 587 m3		



Le Directeur Général des Services,

Heidi SIAT.

(8202/2015 NP)

**VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS (Volume facturé en 2015)
PAR SECTEUR 2015 (en m3)**

SECTEURS	Nombre Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2015	VOLUME FACTURÉ			VOLUME TOTAL facturé en 2015	Durée moyenne de consommation des 3 relevés	Durée moyenne de consommation rectifiée
			2015/1	2015/2	2015/3			
BASSE-VIGNEULLES	5 899	16 902	181 908	199 924	246 171	629 832*	10 mois	10,5 mois
INITIAL BTB						54 405	12 mois	12 mois
COURCELLES-CHAUSSEY	1 352	3 660	50 092	47 753	61 380	159 225	10 mois	10,5 mois
DELME	1 582	3 382	56 636	53 323	58 410	169 247*	12 mois	12 mois
LONGEVILLE-LÈS-ST-AVOLD	2 006	4 536	54 922	61 856	62 652	179 430	11 mois	11,5 mois
CORA						17 006	12 mois	12 mois
LSA 57 SARL						1 897	12 mois	12 mois
RESTAURANT AUTOROUTE						12 483	12 mois	12 mois
PANGE	2 328	5 415	79 504	80 438	84 766	244 708	12 mois	12 mois
RÉMILLY	1 308	3 098	44 044	45 535	43 971	133 550	12 mois	12 mois
SERVIGNY	1 084	2 361	31 178	46 831	38 997	117 006	10 mois	10,5 mois
CITÉ MINIÈRE	1 578		27 049	47 963	54 037	129 049	10,5 mois	11 mois
GUESSLING-HÉMERING	1 064	2 487	30 248	29 850	32 720	92 818	12 mois	12 mois
CHENOIS	1 121	2 461	32 234	39 986	43 697	115 917	12 mois	12 mois
TOTAL	19 322	44 302	587 815	653 459	726 801	2 056 573		

*avec fin de contrat ** intégrant une pénalité de 15 jours de consommation (correspondant +30% de consommation sur 1,5 mois en période estivale)

**VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS (Volume corrigé sur la base de 12 mois)
PAR SECTEUR 2015 (en m3)**

SECTEURS	Nombre Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2015	VOLUME FACTURÉ			VOLUME TOTAL facturé en 2015	TOTAL sur la base de 12 mois de consommation
			2015/1	2015/2	2015/3		
BASSE-VIGNEULLES	5 899	16 902	181 908	199 924	246 171	629 832*	719 908
INITIAL BTB						54 405	54 405
COURCELLES-CHAUSSY	1 352	3 660	50 092	47 753	61 380	159 225	181 971
DELME	1 582	3 382	56 636	53 323	58 410	169 247*	169 247
LONGEVILLE-LÈS-ST-AVOLD	2 006	4 536	54 922	61 856	62 652	179 430	187 231
CORA						17 006	17 006
LSA 57 SARL						1 897	1 897
RESTAURANT AUTOROUTE						12 483	12 483
PANGE	2 328	5 415	79 504	80 438	84 766	244 708	244 708
RÉMILLY	1 308	3 098	44 044	45 535	43 971	133 550	133 550
SERVIGNY	1 084	2 361	31 178	46 831	38 997	117 006	133 721
CITÉ MINIÈRE	1 578		27 049	47 963	54 037	129 049	140 780
GUESSLING-HÉMERING	1 064	2 487	30 248	29 850	32 720	92 818	92 818
CHENOIS	1 121	2 461	32 234	39 986	43 697	115 917	115 917
TOTAL	19 322	44 302	587 815	653 459	726 801	2 056 573	2 205 642

*avec fin de contrat

Secteur de BASSE-VIGNEULLES

N° INSEE	COMMUNES	Nombre d'Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2015	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2015/1	2015/2	2015/3	
008	ADELANGE	114	213	2 774	3 344	4 447	10 567*
029	ARRIANCE	102	238	3 678	3 659	4 457	11 825*
047	BAMBIDERSTROFF	497	1061	12 414	10 238	13 959	36 793*
048	BANNAY	31	78	476	650	741	1 867*
085	BIONVILLE	168	378	3 329	4 415	5 674	13 466*
105	BOUSTROFF	64	160	2 045	2 647	3 149	7 841*
115	BRULANGE	48	107	1 433	1 481	1 736	4 650*
159	CRÉHANGE	759	4 069	23 221	28 239	29 415	80 963*
190	ELVANGE	176	380	7 215	5 462	7 060	19 740*
209	FAULQUEMONT	1 714	5 552	60 113	76 177	90 331	227 259*
209	INITIAL BTB	(cf. tableau général)					
217	FLÉTRANGE	427	941	11 752	10 976	13 507	36 295*
230	FOULIGNY	105	210	4 544	4 045	5 096	14 060*
276	GUINGLANGE	147	327	6 268	4 578	5 545	16 450*
284	HALLERING	62	117	1 303	958	1 477	3 754*
297	HARPRICH	106	203	2 817	2 836	3 801	9 454*
313	HÉMILLY	69	146	3 099	1 738	3 606	8 443*
319	HERNY	230	482	6 303	6 517	7 493	20 317*
430	MAINVILLERS	145	285	3 022	4 220	4 325	11 657*
442	MANY	126	270	3 071	2 927	3 573	9 636*
444	MARANGE-ZONDRANGE	156	319	4 759	3 978	14 837	23 630*
670	THICOURT	70	147	3 189	3 614	3 880	10 683*
673	THONVILLE	25	48	611	603	1164	2 397*
679	TRITTELING-REDLACH	229	538	6 283	7 314	7 248	20 852*
714	HAUTE-VIGNEULLES	209	438	6 323	5 719	5 852	16 980*
717	VILLER	118	195	2 866	3 589	3 798	10 253*
TOTAL		5 899	16 902	181 908	199 924	246 171	629 832*

*avec fin de contrat

ANNÉE 2015**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)****Secteur DUF CITÉ**

N° INSEE	COMMUNES	Nombre d'Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2015	VOLUME FACTURÉ			TOTAL
				2015/1	2015/2	2015/3	
159	CRÉHANGE	918		16 060	29 627	33 568	79 255
209	FAULQUEMONT	660		10 989	18 336	20 469	49 794
TOTAL		1 578		27 049	47 963	54 037	129 049

ANNÉE 2015**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE****(en m3)****Secteur COURCELLES-CHAUSSY**

N ° INSEE	COMMUNES	Nombre d'Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2015	VOLUME FACTURÉ			TOTAL
				2015/1	2015/2	2015/3	
155	COURCELLES-CHAUSSY	1179	3 254	43 665	41 519	53 886	139 070
200	LES ÉTANGS	173	406	6 427	6 234	7 494	20 155
TOTAL		1 352	3 660	50 092	47 753	61 380	159 225

ANNÉE 2015

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE

(en m3)

Secteur DELME

N° INSEE	COMMUNES	Nombre d'Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2015	VOLUME FACTURÉ			TOTAL
				2015/1	2015/2	2015/3	
010	ALAINCOURT-la-CÔTE	74	138	2 559	1 909	2 117	6 636*
040	AULNOIS-sur-SEILLE	153	252	4 317	3 149	4 622	12 248*
171	DELME	463	1 070	14 665	18 440	17 966	51 285*
182	DONJEUX	44	94	1 191	822	1 211	3 224*
231	FOVILLE	41	107	1 563	1 131	1 406	4 151*
349	JALLAUCOURT	76	161	3 083	2 498	3 019	8 701*
354	JUVILLE	59	119	2 297	3 800	2 470	8 601*
381	LANEUVEVILLE	113	276	4 954	3 285	3 843	12 112*
391	LEMONCOURT	37	79	2 149	1 908	2 303	6 360*
406	LIOCOURT	69	149	2 735	1 888	3 272	7 898*
436	MALAUCCOURT-sur-SEILLE	68	151	3 351	2 628	2 602	8 593*
440	MANHOÛÉ	71	145	1 785	1 814	2 240	5 846*
472	MONCHEUX	65	151	2 365	2 588	2 756	7 793*
525	ORIOCOURT	27	62	1 208	769	899	2 895*
559	PUZIEUX	92	184	3 967	3 331	3 469	10 802*
727	VIVIERS	61	120	2 120	1 296	2 145	5 599*
737	VULMONT	27	42	1 095	1 030	751	2 885*
755	XOCOURT	42	82	1 232	1 037	1319	3 618*
TOTAL		1 582	3 382	56 636	53 323	58 410	169 247*

*avec fin de contrat

ANNÉE 2015

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE

(en m3)

Secteur GUESSLING-HÉMERING

N° INSEE	COMMUNES	Nombre d'Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2015	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2015/1	2015/2	2015/3	
275	GUESSLING-HÉMERING	446	941	11 329	11 027	11 670	34 026
549	PONTPIERRE	295	783	9 093	9 383	10 911	29 387
389	LELLING	202	516	5 909	5 478	6 066	17 453
686	VAHL-Lès-FAULQUEMONT	121	247	3 917	3 962	4 073	11 952
TOTAL		1 064	2 487	30 248	29 850	32 720	92 818

ANNÉE 2015

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD

N° INSEE	COMMUNES	Nombre d'Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2015	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2015/1	2015/2	2015/3	
413	LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD	1 691	3 852	48 726	53 913	54 298	156 937
	CORA	3	(cf. tableau général)				
	LSA 57 SARL	2					
	RESTAURANT AUTOROUTE	1					
762	ZIMMING	309	684	6 196	7 943	8 354	22 493
TOTAL		2 006	4 536	54 922	61 856	62 652	179 430

ANNÉE 2015

VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS PAR COMMUNE

(en m3)

Secteur PANGE

N° INSEE	COMMUNES	Nombre d'Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2015	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2015/1	2015/2	2015/3	
037	AUBE	121	265	3 521	3 772	3 785	11 078
148	COLLIGNY	157	363	6 154	6 199	5 581	17 934
156	COURCELLES-sur-NIED	509	1 128	14 282	15 105	16 402	45 789
385	LAQUENEXY	434	1 080	15 080	18 342	19 363	52 785
431	MAIZEROY	160	366	6 772	6 413	6 992	20 177
432	MAIZERY	65	205	3 167	2 470	2 331	7 968
533	PANGE	413	950	14 826	13 766	13 455	42 047
654	SILLY-sur-NIED	310	708	9 009	8 832	11 314	29 155
656	SORBÉY	159	350	6 693	5 539	5 543	17 775
TOTAL		2 328	5 415	79 504	80 438	84 766	244 708

ANNEE 2015

**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)**

Secteur RÉMILLY

N° INSEE	COMMUNES	Nombre d'Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2015	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2015/1	2015/2	2015/3	
020	ANCERVILLE	129	266	3 675	3 805	3 978	11 458
057	BÉCHY	261	571	7 055	7 603	7 789	22 447
572	RÉMILLY	918	2 261	33 314	34 127	32 204	99 645
TOTAL		1 308	3 098	44 044	45 535	43 971	133 550

ANNÉE 2015

**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)**

Secteur SERVIGNY - FRECOURT

N ° INSEE	COMMUNES	Nombre d'Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2015	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2015/1	2015/2	2015/3	
055	BAZONCOURT	212	522	6 197	9 307	7 430	22 934
127	CHANVILLE	56	124	1 905	2 372	1 898	6 175
392	LEMUD	201	319	4 227	7 189	6 589	18 005
563	RAVILLE	110	269	2 904	3 853	3 741	10 498
627	SANRY-sur-NIED	131	317	2 943	4 188	3 907	11 038
648	SERVIGNY-Lès-RAVILLE	199	413	7 406	10 773	8 245	26 424
695	VARIZE-VAUDONCOURT	65	145	2 319	3 900	2 775	8 994
718	VILLERS-STONCOURT	110	252	3 277	5 249	4 412	12 938
TOTAL		1 084	2 361	31 178	46 831	38 997	117 006

ANNÉE 2015
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur CHENOIS

N° INSEE	COMMUNES	Nombre d'Abonnés	Population au 01/01/2011 publiée au 01/01/2015	VOLUME FACTURE			TOTAL
				2015/1	2015/2	2015/3	
007	ADAINCOURT	52	118	1 353	1 876	1 938	5 167
027	ARRAINCOURT	63	131	1 777	2 237	2 097	6 111
54	BAUDRECOURT	98	188	2 969	3 638	4 036	10 643
138	CHENOIS	37	68	827	973	1 042	2 842
236	FRÉMERY	45	66	3 075	2 698	2 781	8 554
293	HAN-sur-NIED	104	259	2 777	3 185	3 503	9 465
328	HOLACOURT	41	74	833	1 165	1 389	3 387
395	LESSE	95	201	3 043	3 248	3 383	9 674
424	LUCY	113	211	3 006	4 143	4 977	12 126
609	SAINT-EPVRE	54	167	2 061	2 486	3 208	7 755
698	VATIMONT	147	321	3 385	5 009	5 606	14 000
726	VITTONCOURT	164	392	4 067	5 554	6 012	15 633
728	VOIMHAUT	108	265	3 061	3 774	3 725	10 560
TOTAL		1 121	2 461	32 234	39 986	43 697	115 917

**PRIX DE L'EAU 2015
SECTEUR BASSE-VIGNEULLES**

N° INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USÉES (Red Asst)					T.V.A 10 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Moder- nisation	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
008	ADELANGE	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,95 €	4,55 €	
029	ARRIANCE	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,44 €	4,55 €	
047	BAMBIDERSTROFF	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,44 €	4,55 €	
048	BANNAY	1,12 €			0,395 €		0,08 €							0,09 €	1,69 €	4,55 €	
085	BIONVILLE	1,12 €			0,395 €		0,08 €							0,09 €	1,69 €	4,55 €	
105	BOUSTROFF	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		0,86 €				0,11 €	0,09 €	2,93 €	4,55 €	
115	BRULANGE	1,12 €			0,395 €		0,08 €							0,09 €	1,69 €	4,55 €	
159	CRÉHANGE	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,44 €	4,55 €	
190	ELVANGE	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,44 €	4,55 €	
209	FAULQUEMONT	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,44 €	4,55 €	
217	FLÉTRANGE	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,44 €	4,55 €	
230	FOULIGNY	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,95 €	4,55 €	
276	GUINGLANGE	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,44 €	4,55 €	
284	HALLERING	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,95 €	4,55 €	
297	HARPRICH	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		0,86 €				0,11 €	0,09 €	2,93 €	4,55 €	
313	HÉMILLY	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,44 €	4,55 €	
319	HERNY	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,44 €	4,55 €	
430	MAINVILLERS	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,44 €	4,55 €	
442	MANY	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,44 €	4,55 €	
444	MARANGE- ZONDRANGE	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,95 €	4,55 €	
670	THICOURT	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,95 €	4,55 €	
673	THONVILLE	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,95 €	4,55 €	
679	TRITTELING	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,44 €	4,55 €	
714	HAUTE-VIGNEULLES	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,44 €	4,55 €	
717	VILLER	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		0,86 €				0,11 €	0,09 €	2,93 €	4,55 €	

**PRIX DE L'EAU 2015
SECTEUR DE COURCELLES-CHAUSSY**

N° INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 10 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Moder- nisation	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
155	COURCELLES-CHAUSSY*	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €	1,20 €						0,09 €	3,16 €	4,55 €	
200	LES ETANGS	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €	1,35 €						0,09 €	3,31 €	4,55 €	

* Pas de TVA sur l'assainissement et modernisation

**PRIX DE L'EAU 2015
SECTEUR DE DELME**

N° INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 10 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Moder- nisation	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
010	ALAINCOURT-la-CÔTE	1,12 €			0,363 €		0,08 €							0,08 €	1,65 €	4,55 €	
040	AULNOIS-sur-SEILLE	1,12 €			0,363 €		0,08 €							0,08 €	1,65 €	4,55 €	
171	DELME	1,12 €			0,363 €		0,08 €							0,08 €	1,65 €	4,55 €	
182	DONJEUX	1,12 €			0,363 €		0,08 €							0,08 €	1,65 €	4,55 €	
231	FOVILLE	1,12 €			0,363 €		0,08 €							0,08 €	1,65 €	4,55 €	
349	JALLAUCOURT	1,12 €			0,363 €		0,08 €							0,08 €	1,65 €	4,55 €	
354	JUVILLE	1,12 €			0,395 €		0,08 €							0,09 €	1,69 €	4,55 €	
391	LEMONCOURT	1,12 €			0,363 €		0,08 €							0,08 €	1,65 €	4,55 €	
406	LIOCOURT	1,12 €			0,363 €		0,08 €							0,08 €	1,65 €	4,55 €	
436	MALAUCOURT-sur-SEILLE	1,12 €			0,363 €		0,08 €							0,08 €	1,65 €	4,55 €	
440	MANHOUE	1,12 €			0,363 €		0,08 €							0,08 €	1,65 €	4,55 €	
472	MONCHEUX	1,12 €			0,395 €		0,08 €							0,09 €	1,69 €	4,55 €	
525	ORIOCOURT	1,12 €			0,363 €		0,08 €							0,08 €	1,65 €	4,55 €	
559	PUZIEUX	1,12 €			0,363 €		0,08 €							0,08 €	1,65 €	4,55 €	
737	VULMONT	1,12 €			0,363 €		0,08 €							0,08 €	1,65 €	4,55 €	
755	XOCOURT	1,12 €			0,363 €		0,08 €							0,08 €	1,65 €	4,55 €	
381	LANEUEVILLE	1,12 €			0,395 €		0,08 €							0,09 €	1,69 €	4,55 €	
727	VIVIERS	1,12 €			0,395 €		0,08 €							0,09 €	1,69 €	4,55 €	

**PRIX DE L'EAU 2015
SECTEUR DE GUESSLING-HÉMERING**

N° INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 10 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Moder- nisation	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
275	GUESSLING-HÉMERING	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		2,33 €					0,26 €	0,09 €	4,55 €	4,55 €
549	PONTPIERRE	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €					0,16 €	0,09 €	3,44 €	4,55 €
389	LELLING	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		2,33 €					0,26 €	0,09 €	4,55 €	4,55 €
686	VAHL-Lès-FAULQUEMONT	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €					0,11 €	0,09 €	2,95 €	4,55 €

**PRIX DE L'EAU 2015
SECTEUR DE LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD**

N° INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 10 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Moder- nisation	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVIC E DISTR	COM	SYND					
413	LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,44 €	4,55 €	
762	ZIMMING	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,32 €				0,16 €	0,09 €	3,44 €	4,55 €	

**PRIX DE L'EAU 2015
SECTEUR DE PANGE**

N° INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 10 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Moder- nisation	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
037	AUBE*	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €	1,20 €						0,09 €	3,16 €	4,55 €	
148	COLLIGNY	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,40 €				0,17 €	0,09 €	3,53 €	4,55 €	
156	COURCELLES-SUR-NIED*	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €	1,20 €						0,09 €	3,16 €	4,55 €	
385	LAQUENEXY	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €	1,24 €					0,15 €	0,09 €	3,35 €	4,55 €	
431	MAIZEROY*	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €	2,20 €						0,09 €	4,16 €	4,55 €	
432	MAIZERY*	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €	1,50 €						0,09 €	3,46 €	4,55 €	32,00 €
533	PANGE	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,40 €				0,17 €	0,09 €	3,53 €	4,55 €	
654	SILLY-SUR-NIED*	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €	1,10 €						0,09 €	3,06 €	4,55 €	
656	SORBHEY*	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €	2,10 €						0,09 €	4,06 €	4,55 €	

* Pas de TVA sur l'assainissement

**PRIX DE L'EAU 2015
SECTEUR DE RÉMILLY**

N° INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 10 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Moder- nisation	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
020	ANCERVILLE	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,41 €				0,17 €	0,09 €	3,54 €	4,55 €	
057	BÉCHY	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,30 €				0,16 €	0,09 €	3,42 €	4,55 €	
572	RÉMILLY	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,41 €				0,17 €	0,09 €	3,54 €	4,55 €	

**PRIX DE L'EAU 2015
SECTEUR DE SERVIGNY-FRECOURT**

N° INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Red Asst)					T.V.A 10 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par ROLE
					Pollution	Moder- nisation	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
055	BAZONCOURT*	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,05 €					0,09 €	3,01 €	4,55 €	
127	CHANVILLE*	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,00 €					0,09 €	2,96 €	4,55 €	
392	LEMUD	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,41 €			0,17 €	0,09 €	3,54 €	4,55 €		
563	RAVILLE*	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		2,50 €				0,09 €	4,46 €	4,55 €		
627	SANRY-SUR-NIED*	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		1,00 €				0,09 €	2,96 €	4,55 €		
648	SERVIGNY-LÈS- RAVILLE*	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		2,50 €				0,09 €	4,46 €	4,55 €		
695	VAUDONCOURT	1,12 €			0,395 €		0,08 €						0,09 €	1,69 €	4,55 €		
718	VILLERS-STONCOURT*	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		0,50 €				0,09 €	2,46 €	4,55 €		

* Pas de TVA sur l'assainissement

**PRIX DE L'EAU 2015
SECTEUR DE LESSE-CHENOIS**

N° INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Red Asst)						T.V.A 10 %	T.V.A 5,5 %	TTC	ABNT/MOIS	
		PRIX BASE	Surtaxe COM	PART SYN	REDEVANCES			REDEVANCES DE BASE			SURTAXES					SEBVF Par MOIS	ASST Par MOIS
					Pollution	Moder- nisation	PREL Agence	SERVICE COM	SERVICE SYND	SERVICE DISTR	COM	SYND					
7	ADAINCOURT	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,95 €	4,55 €	
27	ARRAINCOURT	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,95 €	4,55 €	
54	BAUDRECOURT	1,12 €			0,395 €		0,08 €							0,09 €	1,68 €	4,55 €	
138	CHENOIS	1,12 €			0,395 €		0,08 €							0,09 €	1,68 €	4,55 €	
236	FRÉMERY	1,12 €			0,395 €		0,08 €							0,09 €	1,68 €	4,55 €	
293	HAN-sur-NIED	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,95 €	4,55 €	
328	HOLACOURT	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,95 €	4,55 €	
395	LESSE	1,12 €			0,395 €		0,08 €							0,09 €	1,68 €	4,55 €	
424	LUCY	1,12 €			0,395 €		0,08 €							0,09 €	1,68 €	4,55 €	
609	SAINT-EPVRE	1,12 €			0,395 €		0,08 €							0,09 €	1,68 €	4,55 €	
698	VATIMONT	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,95 €	4,55 €	
726	VITTONCOURT	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,95 €	4,55 €	
728	VOIMHAUT	1,12 €			0,395 €	0,274 €	0,08 €		0,88 €				0,11 €	0,09 €	2,95 €	4,55 €	

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2016
CHIFFRES 2015

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de **3,69 € TTC/m³**. Ce prix est stable depuis 3 ans. (estimation AERM d'après l'observatoire national www.services.eaufrance.fr).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2015, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 176,4 millions d'euros dont 150,34 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2015)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2015)

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2015

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2015, 61 nouvelles stations ont été mises en service pour traiter l'équivalent de la pollution de quelques 122 600 habitants. L'assainissement des collectivités de plus de 2 000 habitants étant conforme, l'agence de l'eau soutient les projets de collectivités de plus petite taille qui ne disposent pas à ce jour d'un système d'assainissement suffisant contribuant ainsi à la dégradation de la qualité de l'eau. L'agence de l'eau a également aidé à la réhabilitation de près de 900 installations d'assainissement non collectif.

PROTÉGER LES CAPTAGES

Près de 80% des captages prioritaires identifiés bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau. Sur cette problématique particulière, l'agence de l'eau accompagne en complément des mesures agro-environnementales (remise en herbe, réduction des herbicides, conversion biologique...) des solutions innovantes sur ces zones de captage destinées à l'alimentation en eau potable. Ainsi, suite à un appel à projets, l'agence de l'eau a retenu 12 projets "pilotes" qui vont permettre de tester de nouvelles approches.

RÉDUIRE LA POLLUTION PAR LES TOXIQUES

82 dossiers aidés en 2015 concernent une réduction de pollution toxique (55% du nombre de dossiers) d'origine industrielle ou artisanale. La pollution artisanale ainsi éliminée ou évitée est estimée à près de 350 kg en 2015.



RECOURRIR UN FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU, RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

En 2014, 200 kilomètres de cours d'eau ont été restaurés en vue d'améliorer leur fonctionnement optimal et de leur permettre de jouer un rôle pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Au total, ce sont près de 3 000 kilomètres de cours d'eau qui ont bénéficié du soutien de l'agence de l'eau depuis 2007 auxquels il faut ajouter 800 kilomètres qui ont été "étudiés" pour identifier les travaux nécessaires.

Près de 300 hectares de zones humides supplémentaires ont été restaurés ou acquis en 2015. 22 ouvrages (étangs, seuils, barrages) ont été supprimés et 21 équipés de passes à poissons. Ces opérations facilitent la migration des poissons et favorisent le développement de la biodiversité.

POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu 38 projets en faveur de l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...)



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



le bassin Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© mars 2016, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doucour, N. Labiane, agence de l'eau Rhin-Meuse



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ 2016

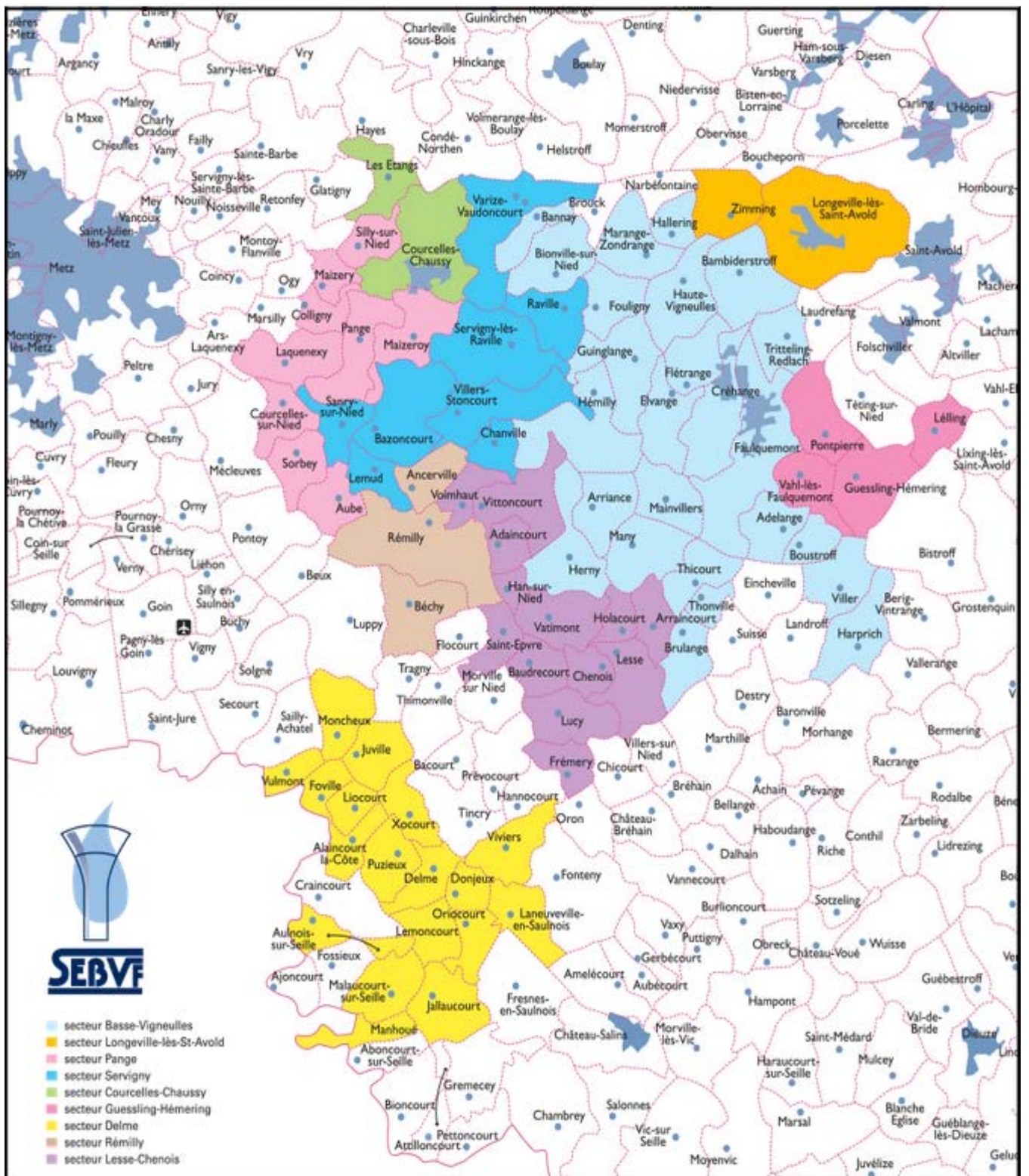
→ **QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?**



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.



CARTE des Communes du SEBVF par secteurs



**AGENCE REGIONALE DE SANTE LORRAINE
DELEGATION TERRITORIALE DE MOSELLE
Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales**

**27, place Saint-Thiébauld
57045 METZ CEDEX
Standard Régional
Tél : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 87 37 56 56
Courriel: ars-lorraine-dt57-vsse@ars.sante.fr**



PREFECTURE DE MOSELLE

**RAPPORT ANNUEL DE SYNTHÈSE SUR LA
QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE
ANNÉE : 2014**

UNITÉ DE GESTION ET D'EXPLOITATION : BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT S.I.E

L'eau distribuée en 2014 par l'unité de distribution du "CHENOIS" a été sur le plan bactériologique d'excellente qualité.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées.

L'eau distribuée en 2014 par l'unité de distribution "SEBVF 2" a été sur le plan bactériologique de bonne qualité.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées, à l'exception d'un dépassement de la référence de qualité fixée pour le paramètre carbone organique total.

L'eau distribuée en 2014 par l'unité de distribution "SEBVF 3" a été sur le plan bactériologique d'excellente qualité.

Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées, à l'exception d'un dépassement de la référence de qualité fixée pour le paramètre carbone organique total.

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Qualité de l'eau distribuée en 2015

Synthèse du contrôle sanitaire



www.ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine.sante.fr

mercredi 08 juin 2016

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé EUROFINIS.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses.

Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : SEBVF 2

Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 7

Protection des captages : Les captages ne sont pas encore protégés.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de décarbonatation, de déferrisation.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre. d'analyses	Commentaire															
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	74	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.															
CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire															
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	0,00 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.															
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0.1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.															
DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	24,70 °F	<table border="1"><thead><tr><th>TH</th><th>0 à 7°F</th><th>7 à 15°F</th><th>15 à 30°F</th><th>30 à 40°F</th><th>+ de 40°F</th></tr></thead><tbody><tr><td>Eau</td><td>Très douce</td><td>Douce</td><td>Plutôt dure</td><td>Dure</td><td>Très dure</td></tr></tbody></table>				TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure	
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F													
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure													
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	2	<table border="1"><thead><tr><th>Valeur de l'indicateur</th><th>0</th><th>1</th><th>2</th><th>3</th><th>4</th></tr></thead><tbody><tr><td>Eau</td><td>Entartrante</td><td>Légerement entartrante</td><td>A l'équilibre</td><td>Légerement agressive</td><td>Agressive</td></tr></tbody></table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.</p>					Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légerement entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4													
Eau	Entartrante	Légerement entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive													

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2015 a été de bonne qualité.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2015 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

Pour plus d'informations sur l'eau destinée à la consommation humaine : <http://ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine.sante.fr>

ARS Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

3, boulevard Joffre – CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX

Qualité de l'eau distribuée en 2015

Synthèse du contrôle sanitaire



www.ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine.sante.fr

mercredi 08 juin 2016

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé EUROFINS.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses.

Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : SEBVF 3

Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 7

Protection des captages : Les captages ne sont pas encore protégés.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de décarbonatation.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre. d'analyses	Commentaire														
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	21	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.														
CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire														
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	0,00 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.														
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0.1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.														
DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	21,12 °F	<table border="1"><thead><tr><th>TH</th><th>0 à 7°F</th><th>7 à 15°F</th><th>15 à 30°F</th><th>30 à 40°F</th><th>+ de 40°F</th></tr></thead><tbody><tr><td>Eau</td><td>Très douce</td><td>Douce</td><td>Plutôt dure</td><td>Dure</td><td>Très dure</td></tr></tbody></table>			TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure	
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F												
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure												
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	2	<table border="1"><thead><tr><th>Valeur de l'indicateur</th><th>0</th><th>1</th><th>2</th><th>3</th><th>4</th></tr></thead><tbody><tr><td>Eau</td><td>Entartrante</td><td>Légerement entartrante</td><td>A l'équilibre</td><td>Légerement agressive</td><td>Agressive</td></tr></tbody></table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.</p>				Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légerement entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4												
Eau	Entartrante	Légerement entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive												

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2015 a été de bonne qualité.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2015 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

Pour plus d'informations sur l'eau destinée à la consommation humaine : <http://ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine.sante.fr>

ARS Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
3, boulevard Joffre – CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX

Qualité de l'eau distribuée en 2015

Synthèse du contrôle sanitaire



www.ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine.sante.fr

mercredi 08 juin 2016

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé EUROFINS.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : CHENOIS

Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 1

Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de déferrisation.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre. d'analyses	Commentaire												
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	17	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.												
CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire												
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	0,00 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.												
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0.1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.												
DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	23,47 °F	<table border="1"><thead><tr><th>TH</th><th>0 à 7°F</th><th>7 à 15°F</th><th>15 à 30°F</th><th>30 à 40°F</th><th>+ de 40°F</th></tr></thead><tbody><tr><td>Eau</td><td>Très douce</td><td>Douce</td><td>Plutôt dure</td><td>Dure</td><td>Très dure</td></tr></tbody></table>		TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F										
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure										
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	1	<table border="1"><thead><tr><th>Valeur de l'indicateur</th><th>0</th><th>1</th><th>2</th><th>3</th><th>4</th></tr></thead><tbody><tr><td>Eau</td><td>Entartrante</td><td>Légerement entartrante</td><td>A l'équilibre</td><td>Légerement agressive</td><td>Agressive</td></tr></tbody></table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été légèrement entartrante. Une telle eau peut être à l'origine de dépôts de tartre dans les canalisations et appareils électroménagers.</p>		Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légerement entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4										
Eau	Entartrante	Légerement entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive										

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2015 a été de bonne qualité.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2015 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

Pour plus d'informations sur l'eau destinée à la consommation humaine : <http://ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine.sante.fr>

ARS Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
3, boulevard Joffre – CO 80071- 54 036 NANCY CEDEX